

BULLETIN D'INSCRIPTION

| | |
|--|---|
| Formation souhaitée** | |
| Date de session** | |
| Nom du participant** | |
| Prénom du participant** | |
| Adresse postale** | |
| Ville et code postal** | |
| N° de téléphone** | |
| Adresse e-mail | |
| Frais d'inscription** | 150 euros par: chèque <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> mandat cash <input type="checkbox"/> |
| Signature du participant* avec mention "bon pour accord" (sur chaque page) | |

*Sur signature du bulletin d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente détaillées ci-après. Chaque page de nos conditions générales de vente doit être signée, datée puis envoyée avec ce bulletin d'inscription accompagné des frais d'inscription.

**Obligatoire

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

> Généralités

L'inscription par le Client à une formation dispensée par AIRJOBS implique son adhésion aux présentes conditions générales. Aucune disposition particulière, ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la part de AIRJOBS, prévaloir sur ces conditions générales. Les renseignements portés sur le catalogue et site internet, descriptifs et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, AIRJOBS pouvant être amené à les modifier à tout moment et sans préavis en raison des conditions économiques. Toute mission de formation peut s'inscrire dans le cadre des dispositions des articles L900-2 et suivants du code du travail.

> Inscription

Pour s'inscrire à un stage, le Client devra adresser à AIRJOBS par courrier ou par fax un bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du montant des frais de dossier. Ce bulletin d'inscription précisera le nom du ou des clients à inscrire, l'intitulé, la date, le prix des stages et l'adresse de facturation, tels que précisés dans le calendrier de AIRJOBS ou arrêtés d'un commun accord entre AIRJOBS et le Client en cas de stage spécifique. AIRJOBS notifiera au Client l'acceptation de la demande d'inscription en précisant la date, l'heure et le lieu de convocation des participants. L'inscription à un stage implique que l'employé ait le niveau de connaissance requis pour suivre le stage. Toute inscription sera réputée définitive à réception du bulletin d'inscription.

> Modalités des stages

Les moyens pédagogiques et les méthodes utilisées sont principalement : aides audiovisuelles, documentations et supports de cours, moyens techniques adaptés aux formations dispensées, exercices pratiques, contrôle des connaissances en cours et en fin de stage. Pour les entreprises, AIRJOBS fera parvenir au Client une attestation de présence du stagiaire à l'issue de chaque session. Cette attestation ne préjuge en rien du niveau acquis par les stagiaires. AIRJOBS se réserve la possibilité d'annuler une session si le nombre des stagiaires est insuffisant. AIRJOBS informera le Client de sa décision au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage. Le Client pourra alors reporter ou annuler son inscription.

En cas de report, le Client devra adresser à AIRJOBS un nouveau bulletin d'inscription dûment rempli comportant la nouvelle date de session.

> Obligations du client

Le Client doit se conformer aux directives et règles de conduite de AIRJOBS. Tout manquement au respect de ces directives et règles de conduite entraînera l'exclusion du stagiaire. En cas d'exclusion le paiement du prix des stages reste intégralement acquis par AIRJOBS et doit être effectué aux dates convenues. Pendant la durée du stage, les participants restent responsables de leurs faits et gestes en vertu de l'article 1384 du code civil pour tout dommage qu'ils pourraient causer au cours du stage. Concernant les annulations de commande, les demandes devront être adressées par écrit à AIRJOBS au moins 10 jours ouvrés avant le 1er jour du stage. AIRJOBS se réserve le droit de facturer 50% du prix de la formation si la demande d'annulation est reçue entre le 10e et le 5e jour ouvré précédent le 1er jour du stage et 100% si la demande d'annulation est reçue moins de 5 jours ouvrés avant le 1er jour du stage. AIRJOBS se réserve le droit de remboursement des frais de dossier, qui en état est considéré comme due.

> Paiement - Modalités

Les stages sont facturables stage par stage au tarif en vigueur quelle que soit la durée de présence effective du stagiaire à la session. Les frais de transport, de repas et d'hébergement sont à la charge du stagiaire. Le règlement sera effectué net et sans escompte à réception de facture. En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêt de plein droit au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal. Sur demande écrite, et sous réserve d'acceptation par AIRJOBS un accord sur le paiement en deux fois sans frais peut être envisageable.

> Garantie

La seule obligation de AIRJOBS au terme des présentes consiste à dispenser les cours correspondant au stage prévu sans obligation de résultat quant aux acquisitions de connaissance de participants.

> Force Majeure

AIRJOBS pourra en cas de force majeure, annuler ou suspendre le déroulement d'un stage sans préavis et sans que cela entraîne le remboursement des paiements déjà effectués.

> Documentation

Les participants pourront conserver la documentation qui leur sera remise pendant le stage étant entendu que cette documentation fait l'objet de la protection prévue par la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, et ne peut être reproduite sans autorisation de AIRJOBS.

> Contestation

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales, le Client et AIRJOBS tenteront de régler le litige à l'amiable. A défaut d'accord amiable, ils soumettront le litige au Tribunal de Commerce de Pontoise.

> Placement/Stage en entreprise

En aucun cas AIRJOBS ne garantit votre placement au sein d'entreprise. Votre curriculum vitae peut vous être demandé afin de faire partie de la base de donnée de la société et ce selon vos compétences. En aucun cas AIRJOBS est tenue de proposer un stage en entreprise. Dans un souci de professionnalisation, le stagiaire est toutefois encouragé à démarcher auprès de sociétés compétentes, afin d'effectuer un stage en entreprise équivalent à une durée minimale de quelques jours, plus si possible. Airjobs proposera un listing des compagnies susceptibles de les accueillir sans garantie d'acceptation.

> Prix

Nos tarifs sont donnés à titre indicatif. Pas d'engagement contractuel.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des conventions dans la limite des places disponibles. Toute inscription non confirmée par retour de convention 15 jours avant le stage pourra être annulée par AIRJOBS en fonction des autres demandes.